

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 418/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

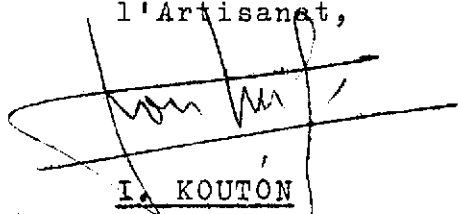
Article 1er - Pour compter du 18 Novembre 1965, Mr Issiakou KOUTON, Ministre de la Jeunesse, des Sports, du Tourisme et de l'Artisanat, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, pendant l'absence de Mr Roger ADJOVI.

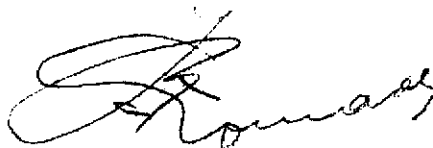
Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à Cotonou, le 18 Novembre 1965

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

le Ministre de la Jeunesse, des
Sports, du Tourisme et de
l'Artisanat,


I. KOUTON



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatiions :

PR 2 - PC 4 - MJSTA 2 - MENC 2
Ministères 7 - SGG 4 - IAA 2
JORD 1.-